

Recueil des Actes Administratifs du S.D.I.S. de Saône-et-Loire

Numéro 2015 - 176

publié le 23 janvier 2015

Le présent recueil a fait l'objet d'une publication le 23 janvier 2015

Les documents dont il est fait référence
peuvent être consultés :

* *en version papier*
au Secrétariat de Direction du S.D.I.S.
4, rue des Grandes Varennes - CS 90109
71009 MÂCON Cedex

Accès entrée principale : 2, rue du Lcl André MARLIN - 71000 SANCÉ

* *sous forme informatique*
sur le portail informatique du S.D.I.S. accessible
dans l'ensemble des centres d'incendie et de secours
du corps départemental de sapeurs-pompiers

Ce recueil est consultable sur le site du S.D.I.S.
<http://www.sdis71.fr/category/recueils-des-actes-administratifs/>

SOMMAIRE



ARRÊTÉS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CA.S.D.I.S.

- Arrêté n° P/MG/15-006 portant composition du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail Page 1
- Arrêté n° P/GD/15-019 portant composition du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires Page 3

ARRETE

**Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie
et de Secours de Saône-et-Loire,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1424-1 à L.1424-50,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ensemble la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n°2014-40 du 11 juillet 2014 du Conseil d'Administration relative à la rénovation du dialogue social dans des comités consultatifs en matière de ressources humaines,

Vu l'arrêté n°P/MG/14-1152 du 11 juillet 2014 portant composition du comité d'hygiène et sécurité,

Vu le procès verbal de l'élection des représentants du personnel au comité technique en date du 4 décembre 2014,

Vu l'arrêté n°P/MG/14-2328 du 12 décembre 2014 portant attribution des sièges au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail,

Considérant que les organisations syndicales ont désigné leurs représentants du personnel,

Sur la proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, commandant le corps départemental de sapeurs-pompiers,

ARRETE

Article 1^{er} - L'arrêté n°P/MG/14-1152 du 11 juillet 2014 portant composition du comité d'hygiène et sécurité est abrogé.

Article 2 - La composition nominative du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécifique des sapeurs-pompiers professionnels du département de Saône-et-Loire est fixée comme suit :

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION	
Représentants titulaires :	Représentants suppléants :
Mme Joëlle MARZIO	M. Fernand RENAULT
M. Jean-Paul LUARD	Mme Edith PERRAUDIN
M. le Lieutenant-colonel Jean-Philippe REBET	M. le Lieutenant-colonel Joël ROYET
M. le Commandant Stéphane BERREZ	M. le Lieutenant de 1 ^{ère} cl. Antoine RICCI LUCCI
M. le Commandant Eric BALZANO	M. le Capitaine Thierry VUILLEMIN
M. Jean-Luc BENOIT	M. Didier LATREILLE
REPRESENTANTS DU PERSONNEL	
Représentants titulaires :	Représentants suppléants :
M. l'Adjudant Cyrille JOUTEUX	M. le Caporal Thomas BERTRAND
M. le Sergent Mickaël COLLIGNON	M. le Lieutenant de 2 ^{ème} cl. Romuald BLONDEL
M. l'Adjudant-chef Laurent CHAUSSARD	Mme le Sergent Carine JEANNIN
M. le Sergent Arnaud MORNE	M. le Sergent-chef Romuald PRORIOL
M. David VERCHERE	M. le Lieutenant de 1 ^{ère} cl. François LONGOBUCCO
M. l'Adjudant-chef Eric ROSAIN	Mme Thilân CORNIC

Article 3 - Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail est présidé par Mme Joëlle MARZIO, membre du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.
En l'absence de Mme Joëlle MARZIO, la présidence du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail est assurée par son suppléant M. Fernand RENAULT.

Article 4 - Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, commandant le Corps Départemental de sapeurs-pompiers, est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera remise aux membres titulaires et suppléants dudit comité et qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours de Saône-et-Loire.

ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Réception en Préfecture le 21 JAN. 2015
Notification le
Publication le

Pour le Président du Conseil d'Administration
et par délégation,

Fait à Mâcon, le 16 JAN. 2015

Le Président du CA SDIS 71,

Docteur Jean-François
NICOLAS

ARRETE

**Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie
et de Secours de Saône-et-Loire,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1424-1 à L. 1424-50,

Vu le décret n° 2013-412 du 17 mai 2013 relatif aux sapeurs-pompiers volontaires,

Vu l'arrêté du 7 novembre 2005 modifié portant organisation du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires,

Vu l'arrêté n°P/MG/14-2362 en date du 19 décembre 2014 de M. le Président du Conseil d'Administration du Service d'Incendie et de Secours de Saône-et-Loire portant composition du comité technique,

Vu le procès verbal de l'élection des représentants des sapeurs-pompiers volontaires au comité consultatif départemental de sapeurs-pompiers volontaires en date du 18 juin 2014,

Vu la délibération n°2014-33 du 25 juillet 2014 du Conseil d'Administration relative à la désignation des représentants de l'administration au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Saône-et-Loire,

Vu l'arrêté n°P/MG/14-1276 en date du 25 juillet 2014 de M. le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Saône-et-Loire portant composition du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires,

Considérant qu'il y a lieu de modifier la composition des représentants de l'administration,

Sur la proposition de Monsieur le Directeur Départemental du Service d'Incendie et de Secours, commandant le corps départemental de sapeurs-pompiers,

ARRETE

Article 1^{er} - L'arrêté n°P/MG/14-1276 en date du 25 juillet 2014 portant composition du comité consultatif départemental des SPV est abrogé.

.../...

Article 2 - La composition nominative du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires propre à l'ensemble des sapeurs-pompiers volontaires du corps départemental de Saône-et-Loire est fixée comme suit :

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION	
<p>◆ Le président M. Jean-François NICOLAS Suppléant : M. Jean-Claude LAGRANGE</p>	
<p>◆ Membres siégeant au Comité Technique Paritaire</p>	
<p>Représentants titulaires :</p> <p>M. Fernand RENAULT M. Rémi CHAINTRON M. le Colonel Pierre PIERI M. le Lieutenant-colonel Denis AUJOGUES M. le Lieutenant Hors classe Didier MARTINEZ M. le Capitaine Christophe RENIAUD</p>	<p>Représentants suppléants :</p> <p>M. Jean-Pierre CHAPELON M. Frédéric CANNARD M. le Lieutenant-colonel Didier EISENBARTH M. le Lieutenant-colonel Joël ROYET M. le Capitaine David AUZEL M. François FREMIOT</p>
REPRESENTANTS DU PERSONNEL	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
<i>Représentants des Officiers</i>	
M. le Capitaine Philippe MAUCHAND M. le Lieutenant Eric LAMY	M. le Lieutenant Hervé VANDROUX M. le Lieutenant Frédéric CHIFFLOT
<i>Représentants des Adjudants</i>	
M. l'Adjudant-chef Pascal GENILLIER	M. l'Adjudant-chef Fabrice RIMET
<i>Représentants des Sergents</i>	
M. le Sergent-chef Serge CHEVROT	M. l'Adjudant Cyrille MAZUY
<i>Représentants des Caporaux</i>	
M. le Caporal-chef Vincent GOUBARD	Mme le Caporal-chef Séverine MATHONNAT
<i>Représentants des Sapeurs</i>	
M. le Caporal Dimitri CLEMENT	M. le Sapeur de 1 ^{ère} classe Charline ETRE
<i>Représentants du SSSM</i>	
M. l'Infirmier Sébastien SASSOT	M. l'Infirmier Richard ROSSI

Article 3 - En cas de changement de grade au cours de leur mandat, les représentants élus des sapeurs-pompiers volontaires poursuivent ce mandat jusqu'à son terme.

Article 4 - Le comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires est présidé par M. Jean-François NICOLAS, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.
En l'absence de M. Jean-François NICOLAS, la présidence du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires est assurée par son suppléant M. Jean-Claude LAGRANGE.

Article 5 - Lorsqu'ils n'en sont pas membres, le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, le Médecin-chef du service de santé et de secours médical ainsi que le président de l'Union Départementale des sapeurs-pompiers, ou leurs représentants, assistent avec voix consultative aux séances du comité.

Article 6 - Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, commandant le corps départemental de sapeurs-pompiers, est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera remise aux membres titulaires et suppléants dudit comité et qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'Incendie et de secours de Saône-et-Loire.

ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Réception en Préfecture le 21 JAN. 2015
Notification le
Publication le

Pour le Président du Conseil d'Administration
et par délégation,

Fait à Mâcon, le 16 JAN. 2015
Le Président du CA SDIS 71

